



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Revalorisation de la rémunération des visites à domicile de SOS Médecins

Question écrite n° 42431

### Texte de la question

M. Xavier Paluszkiwicz attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la mobilisation inédite des médecins de l'association SOS Médecins et plus précisément sur la revalorisation demandée du prix des consultations effectuées (consultation et indemnité de déplacement). Considérant que l'acte médical est facturé 25 euros et que l'indemnité de déplacement l'est à 10 euros pour les visites de jour, ces tarifs n'ont pas évolué depuis 15 ans, générant une dévalorisation et un désengagement progressif de la profession. Lorsque l'on constate le rôle essentiel que procure cette médecine de proximité sur nos territoires, afin de désengorger les urgences hospitalières et favoriser le maintien à domicile pour les personnes âgées en perte d'autonomie, il est nécessaire d'effectuer cette reconnaissance pour tous les professionnels de santé qui ont toujours été en première ligne dans la mobilisation contre l'épidémie, en ne les excluant pas de l'avenant n° 9 à la convention médicale. Dès lors, il sollicite donc le ministre pour une revalorisation de la visite à domicile effectuée par les médecins de l'association SOS Médecins et souhaite savoir quelle place le Gouvernement compte préserver dans l'organisation territoriale populationnelle.

### Données clés

**Auteur :** [M. Xavier Paluszkiwicz](#)

**Circonscription :** Meurthe-et-Moselle (3<sup>e</sup> circonscription) - La République en Marche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 42431

**Rubrique :** Médecine

**Ministère interrogé :** [Solidarités et santé](#)

**Ministère attributaire :** [Santé et prévention](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [9 novembre 2021](#), page 8066

**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)